

« Le Matignon » 9Q, avenue d'Albigny 74000 ANNECY

Tél : 04-50-45-31-24 Fax : 04-50-45-43-47 Mail : darnez.immobilier@gmail.com

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30-12h00 / 13h30-

17h00 (Autres horaires sur rendez-vous)

## TARIF DES HONORAIRES TTC DE LOCATION

En vigueur au 01/01/2018	
BAIL HABITATION	ZONE B (tendu)
Visite Constitution dossier Rédaction bail	10,00 € TTC**/m2
Etat des lieux d'entrée	3,00 € TTC**/m2
Honoraires dus à parts égales entre Bailleur et Preneur (article 5 de la loi n°89-462 du 06/07/1989).	
Avenant bail habitation	Forfait de 350,00 € TTC*
BAIL STATIONNEMENT (garage, box, ,parking)	Forfait de 250,00 € TTC*
BAIL COMMERCE OU PROFESSIONNEL	18% TTC * du montant du loyer annuel HC et HT
TARIF DES HONORAIRES TTC DE GESTION DU PROPRIETAIRE En vigueur au 01/01/2018	
GESTION LOCATIVE	6 % HT* sur montant des encaissements
GARANTIE LOYERS IMPAYES	Nous consulter
VACATIONS	Inclus dans nos prestations
SUIVI TRAVAUX	Inclus dans nos prestations
RECAPITULATIF REVENUS FONCIERS	Inclus dans nos prestations

<sup>\*</sup> TVA : Taux applicable en vigueur de 20 %.

<sup>\*\*</sup>Exigibles à la réalisation de la prestation.

<sup>\*\*\*\*</sup>Taux dégressif en fonction du montant des encaissement. La part d'honoraires de visites, constitution de dossiers, rédaction des baux et état des lieux à la charge du propriétaire est libre mais ne doit en aucun cas être inférieure à la part réclamée au locataire.



« Le Matignon » 9Q, avenue d'Albigny 74000 ANNECY

Tél : 04-50-45-31-24 Fax : 04-50-45-43-47

Mail: darnez.immobilier@gmail.com

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30-12h00 / 13h30-17h00 (Autres horaires sur rendez-vous)

## TARIF DES HONORAIRES TTC A CHARGE DU SYNDICAT DES COPROPRIETIARES En vigueur au 01/01/2018

HONORAIRES DE BASE DE LA GESTION DE VOTRE COPROPRIETE	Nous consulter **
Frais de poste pour envoi convocation + PV d'Assemblée Générale	Au réél (facture en direct du prestataire) + Possibilité d'envoi par courrier électronique (si accord des propriétaires)
Frais Administratifs lié à la gestion de votre copropriété	Compris dans nos honoraires de base
1 Assemblée Générale en dehors des heures ouvrables	Compris dans nos honoraires de base
1 Conseil syndical en dehors des heures ouvrables jusqu'à 19h (vérification des comptes + Préparation de l'ordre du jour)	Compris dans nos honoraires de base
Gestion des sinistres, Dommage-ouvrages, Procédure judiciaire	Compris dans nos honoraires de base
Honoraires sur Travaux	Compris dans nos honoraires de base
Immatriculation et Mise à jour annuelle	Compris dans nos honoraires de base
Frais Assemblée Générale complémentaire	25€ T.T.C. / lot prinicpal
Prestation particulière	96 € TTC/HEURE
TARIF DES HONORAIRES TTC A CHARGE DU PROPRIETAIRE En vigueur au 01/01/2018	
GESTION DES IMPAYES	Frais de relance recommandée : 40€ TTC Frais de transfert à l'huissier ou à l'avocat : 90 € TTC
FRAIS DE MUTATION (comprenant : Frais Pré-état daté + Etat daté)	400€ TTC
Délivrance de documents en version papier (gratuit sur format électronique)	50€ TTC sauf règlement de copropriété : 100€ TTC

<sup>\*</sup> TVA: Tous les tarifs ci-dessus sont applicables à une TVA de 20 %.

<sup>\*\*</sup> Le Cabinet se réserve le droit de facturer ces frais selon la complexité du dossier.